

**ADOPTION DE RÈGLEMENT 2023-351 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2023-346 FIXANT LA TARIFICATION 2023**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 05 juin 2023, le Conseil municipal a adopté la modification du règlement suivant :

« Règlement 2023-351 – règlement modifiant le règlement 2023-346 fixant la tarification 2023. »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 14 juin 2023, et ce, conformément à la Loi.

Donnée à Val-des-Sources, Québec, le 14 juin 2023.



Georges-André Gagné,
Directeur général et Greffier suppléant